

Braccio, Nadia

De: Maryse Ducharme [elle5620@hotmail.com]
Envoyé: 11 mars 2014 12:41
À: Greffe
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Madame, Monsieur,

Pour faire suite aux installations de compteur intelligent....., plusieurs membres de ma famille, amis ont des problèmes de santé occasionnés par l'installation de compteur intelligent. Je demande la collaboration de la Régie pour **ne pas approuver** les Phases 2 et 3 tant et aussi longtemps qu'une étude d'impacts sur la santé n'aura pas démontré **hors de tout doute** que cette technologie ne peut rendre personne malade. Il est très important de ne pas approuver la suite du déploiement à l'aveuglette, malgré le nombre croissant de témoignages de victimes des compteurs de la Phase 1, se serait incroyablement irresponsable et totalement inacceptable de votre part.

De plus, je demande que le droit de retrait soit **gratuit et sans aucune condition** pour tous les clients qui le demande, y compris dans les situations où plusieurs compteurs sont regroupés au même endroit et exposent les résidents vivant à proximité à des doses très élevées de micro-ondes. Dans ces cas, tous les compteurs regroupés **doivent** être gratuitement remplacés par des compteurs n'émettant rien. Ce n'est pas à la population à payer avec leur santé et leur qualité de vie pour les erreurs d'Hydro-Québec.

Je vous remercie de votre entière collaboration.

Maryse Ducharme